

**Commune de Montferrier sur Lez**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE**  
**LE 20 JUIN 2014 A 19H30.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 20 juin 2014 à 21h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 13 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 23

**Présents** : Monsieur FRAYSSE Michel, Mesdames ROCHETTE Lydie, PIOCH Danielle, GIORGETTI Amélie, MARTIN Dominique, TOUTAIN Elisabeth, EHRET Isabelle, DEVOISELLE Brigitte, Messieurs BRETON Alain, CAPO Bernard, RUIZ Jacques, JAMME Alain, GAILLARD Franck, BARASCUD Bruno, BOUGETTE Julien, DANIEL Fabien, BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie, BERTHET Alain.

**Absent(s)** ayant donné un pouvoir :

Mme Marie-Andrée Lazuttes a donné pouvoir à Mme Lydie Rochette,  
Mme Valérie Bazin-Moutou a donné pouvoir à M. Alain Breton,  
Mme Marie-Hélène Cabas a donné pouvoir à M. Michel Fraysse,  
Mme Nathalie Marlier a donné pouvoir à M. Alain Jamme.

**Madame Amélie GIORGETTI est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014 et transmis aux membres de cette Assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

- 1 – Elections des délégués et délégués suppléants pour les Elections Sénatoriales
- 2 – Convention de prestation de service avec l'association « Prades le Lez Environnement »
- 3 – Modification du tableau des effectifs
- 4 – Vente des parcelles AZ 43 (331m<sup>2</sup>) – AY 20 (1349 m<sup>2</sup>) – AY 4 (477 m<sup>2</sup>)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **1 – Elections des délégués et délégués suppléants pour les Elections Sénatoriales**

M. le Maire précise que la date du 20 juin a été imposée par le Préfet pour la désignation des grands électeurs des prochaines élections sénatoriales. Pour Montferrier sur Lez, seront désignés 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

*M. Bourelly demande comment se résoudrait l'absence d'un titulaire dans l'hypothèse où la liste n'aurait pas de suppléant. La voix de cette liste (qui ne présenterait pas de suppléant) serait-elle prise en compte en cas d'absence du délégué titulaire?*

M. le Maire ne peut présenter une réponse univoque et propose à M. Bourelly de s'adresser directement à la Préfecture en raison de l'ambiguïté de l'arrêté présenté.

*M. Berthet avance que le mode de calcul présenté par l'arrêté ne lui permet pas de proposer de candidats pour la désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales prochaines. Il soulève que les citoyens ayant voté pour sa liste aux dernières élections municipales ne sont pas représentés et juge ces modalités « iniques ». Il énonce son point de vue qu'il expose dans un document qui sera joint à ce procès-verbal. M. Berthet propose de ne pas tenir compte des modalités fixées par la Préfecture. Il demande à M. le Maire d'accepter sa proposition permettant de présenter un candidat de sa liste qui conduirait à désigner 5 candidats pour la liste Agir pour Montferrier, 1 candidat pour la liste Vivons Montferrier et 1 candidat pour la liste Union pour Montferrier.*

M. le Maire répond qu'il ne peut accéder à sa requête. La proposition émanant de la Préfecture doit être respectée.

Mme Giorgetti précise qu'en qualité de secrétaire de séance, une secrétaire de la Mairie lui a confié un email de la Préfecture adressés à toutes les communes. Cet email de la Préfecture contient des tableurs avec des formules de calcul enregistrées pour calculer le nombre de délégués titulaires et suppléants par liste. Dans un objectif de transparence et pour clore les débats, elle présente ces tableurs à M. Berthet et l'email provenant de la préfecture à la liste Vivons Montferrier.

*M. Berthet souhaite annexer le texte de sa proposition au procès-verbal du conseil municipal au titre de remarques.*

En considérant l'arrêté, et selon les votes attendus du scrutin, la liste Agir pour Montferrier dispose de 6 délégués titulaires et de 3 ou 4 délégués suppléants, la liste Vivons Montferrier bénéficie d'1 délégué titulaire et de 0 ou 1 délégué suppléant et la liste Union pour Montferrier ne présente aucun candidat (ni titulaire, ni suppléant).

La liste Agir pour Montferrier propose 11 candidats : M. Michel Fraysse, Mme Marie-Andrée Lazuttes, M. Alain Jamme, Mme Danielle Pioch, M. Bernard Capo, Mme Lydie Rochette, M. Jacques Ruiz, Mme Elisabeth Toutain, M. Julien Bougette, Mme Amélie Giorgetti, M. Franck Gaillard.

La liste Vivons Montferrier présente 3 candidats : M. Michel Bourelly, Mme Ehret, M. Prospéri.

Un bulletin blanc est également à disposition parmi les bulletins permettant de voter.

*M. Berthet ne souhaite pas participer à ce vote qu'il qualifie de « mascarade ». Il réaffirme qu'il aurait apprécié que sa proposition soit acceptée en vue de représenter 18 % des votants sympathisants de leur liste aux dernières élections municipales. Il estime que le principe d'égalité n'est pas respecté.*

M. le Maire réaffirme qu'il est tenu de respecter les modes de calcul imposés par la Préfecture. M. le Maire invite M. Berthet à noter sa remarque sur le procès-verbal.

M. Berthet et Mme Devoisselle ne participent pas au vote aboutissant à la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

21 votants sur 23 conseillers municipaux participent au scrutin. Le bureau est composé de M. Fabien Daniel, M. Julien Bougette, Mme Lydie Rochette et M. Alain Jamme. M. Michel Fraysse est président du bureau. Mme Amélie Giorgetti est secrétaire.

Après dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 18 pour la liste Agir pour Montferrier et 3 pour la liste Vivons Montferrier.

Selon les formules enregistrées dans les deux tableurs transmis par la Préfecture à toutes les mairies, et selon les résultats exprimés du vote :

- 7 délégués titulaires sont élus:
  - o 6 personnes issues de la liste Agir pour Montferrier : M. Michel Fraysse, Mme Marie-Andrée Lazuttes, M. Alain Jamme, Mme Danielle Pioch, M. Bernard Capo, Mme Lydie Rochette
  - o 1 personne issue de la liste Vivons Montferrier : M. Michel Bourelly
- 4 délégués suppléants sont élus:
  - o 4 personnes issues de la liste Agir pour Montferrier : M. Jacques Ruiz, Mme Elisabeth Toutain, M. Julien Bougette et Mme Amélie Giorgetti.

Les procès-verbaux sont remplis et signés par les différents membres du bureau et confiés à un agent de la police municipale qui les amène immédiatement en Préfecture.

## **2 – Convention de prestation de service avec l'association Prade le Lez Environnement**

M. le Maire donne la parole à M. Alain Breton qui expose les circonstances de la création de cette association principalement pour la lutte contre l'incendie du massif de Baillarguet entre les trois communes de Prades-le-Lez, de Clapiers et de Montferrier-sur-Lez. L'un des objets de l'étude présentée par la convention est de présenter un diagnostic sous forme d'étude de faisabilité à concurrence d'une participation de 500 € par commune membre.

*Mme Ehret souhaite recevoir la confirmation que les études seront réalisées par des élèves ingénieurs de SupAgro. Une date d'avril 2013 est mentionnée sur la convention. Elle demande à connaître l'état d'avancement de cette étude à financer et leurs dates (début et fin). Mme Ehret informe le Conseil qu'elle connaît une étude qui porte sur le même sujet réalisée également par des élèves de SupAgro qui est déjà terminée.*

M. le Maire souhaite participer au financement de cette étude pour encourager les étudiants. M. le Maire confirme qu'une autre étude existe portant sur une zone géographique plus élargie.

*Mme Ehret souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier. Le contact est bien l'association Prades le Lez Environnement.*

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **3 – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation pour un personnel qui doit passer de la filière administrative à la filière d'animation.

M. le Maire précise que cette employée a changé de branche, initialement embauchée pour le service administratif, elle effectue désormais des missions d'animation. Ce changement qui lui permettrait de passer des concours si elle le souhaite, n'emporte aucune modification de rémunération.

*M. Berthet demande à connaître les conséquences possibles d'une telle modification au niveau du service administratif de la commune. M. le Maire confirme qu'il s'agit d'une régularisation a posteriori et qu'elle n'est plus une ressource du secteur administratif depuis plusieurs mois. M. Ruiz ajoute que cette employée représente une ressource importante dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4 - Vente de parcelles**

Monsieur le Maire propose de vendre à GGL les parcelles communales AZ 43 (331m<sup>2</sup>) – AY 20 (1349 m<sup>2</sup>) – AY 4 (477 m<sup>2</sup>). Le service des domaines a estimé ces parcelles à 25 € le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le prix à 35 € le mètre carré soit pour 2157 m<sup>2</sup> la somme de 75 495 €.

M. le Maire précise que suite à une négociation avec GGL, le prix a été fixé au-dessus du tarif décidé par le service des Domaines. Cette somme sera affectée au financement de la route entre le Devézou et le futur lotissement (une route de 8 mètres d'emprise dont 5.50 m de chaussée roulante).

*M. Berthet demande qu'à l'avenir un plan de cadastre présentant ce type de cessions soit joint à la convocation du Conseil Municipal pour faciliter la compréhension du sujet.*

*M. le Maire précise que la convocation a été réalisée il y a huit jours. Le délai était suffisant pour venir effectuer des recherches en Mairie sur le cadastre.*

M. le Maire avance que GGL rétrocède gratuitement ces parcelles dans le cadre des cessions prévues concernant la zone verte du lotissement « le Parc de Caubel ».

*M. Berthet s'étonne du fait que ce sujet n'ait pas été traité lors de la dernière commission Urbanisme et soit débattue directement au sein du Conseil Municipal.*

M. le Maire revient sur la vente de ces parcelles par la Mairie à GGL qui les rétrocèdera à la commune dans une étape ultérieure. Il rappelle que si ces parcelles avaient été détenues par un particulier, GGL les aurait achetées au particulier pour les rétrocéder ensuite à la mairie. Donc ce n'est pas parce que la mairie est propriétaire de ses terrains que les modalités doivent être différentes.

*M. Berthet s'enquiert de l'utilité de cette seconde route à venir alors que la route départementale existe. M. le Maire avance que cette utilité repose sur un objectif de sécurisation des usagers.*

*M. Prospéri s'enquiert des dates du projet.*

M. le Maire avance le délai important écoulé en raison des nombreux recours intentés contre ce projet. Les possibilités de recours sont désormais épuisées. Les travaux peuvent commencer. M. le Maire précise que GGL débuta des travaux sur des parcelles présentant un simple compromis de vente. Le constructeur a pris la mesure et la responsabilité des risques en commençant les travaux sans être sûr de la faisabilité du projet.

*M. Berthet demande si le PAE est accessible. M. le Maire répond que le PAE est public et consultable en Mairie.*

*M. Bourelly précise qu'il serait préférable que les sujets soumis au conseil municipal soient traités en amont en commission. M. Bourelly appuie sur la transparence et le principe de respect des élus.*

*M. Berthet souhaite également que les sujets soient traités en commission pour une meilleure connaissance.*

Vote de la cession des parcelles communales :

Adopté à la majorité :

18 voix Pour et 5 Contre : M. Bourelly, Mme Ehret, M. Prospéri, M. Berthet, Mme Devoisselle

**La séance est levée à 21h00.**